

RAPPORT DE VISITE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UN CONTRÔLE VENTE

Commune : **GUIZERIX**

Date de la visite : 18/03/2022

Propriétaire :

Nom :	Indivision BEGUE
Adresse :	PARRIBETS DARRE 65230 GUIZERIX
Téléphone :	06.18.29.16.42
Email :	/



Personne présente le jour du contrôle :

Nom :	Mme BEGUE Isabelle
Qualité :	Une des propriétaires
Téléphone :	06 70 49 43 78
Email :	ibegue@aol.fr

Documents remis par la personne présente le jour du contrôle :

- Aucun

Le Terrain

Référence cadastrale :	Parcelles : 116-117-118	Section : B
Adresse :	65230 GUIZERIX	
Superficie :	20 000 m ²	
Superficie disponible pour l'assainissement :	Suffisante pour tout type de filière	
Pente :	> à 5%	
Alimentation en eau potable :	Service Public SIAEP du Lizon	
Puits :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Usage : <input type="checkbox"/> AEP <input type="checkbox"/> jardin <input type="checkbox"/> pas d'usage	
Exutoire possible :	Fossé privé	
Autre :		

L'habitation

Type de résidence : Résidence principale Résidence secondaire
 Occupation des locaux : 15 jours /an Inhabitée :
 Nb d'usagers permanents : / Nombre d'usagers occasionnels : 2 à 3

Année de réalisation de l'assainissement : 1981	
Nombre de chambres : 3	Nombre de cuisine : 1
Nombre de salle de bains : 1	Nombre de WC : 2
Nombre de Salon : 1	Autre : /
Nombre de pièces principales : 4	Nombre d'Equivalents Habitants (EH) : 4

Travaux depuis la dernière visite

Sur l'installation d'assainissement conformément au dernier rapport de visite : Oui Non Autre
 Sur le terrain aux abords de l'installation d'assainissement : Oui Non Type :

Implantation de l'installation d'assainissement :

A plus de 35 m d'un puits : Oui Non Non concerné (pas de puits sur le terrain)

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COLLECTE DES EAUX USEES (EU) :

Eaux pluviales ou eaux de piscine dirigées vers l'installation : oui non non évalué
Collecte eaux vannes / eaux ménagères séparées : oui non non évalué
Ensemble des eaux usées collectées : oui non non évalué
Ecoulement des eaux : correct stagnation bouché non évalué

PRETRAITEMENT : Oui Non Sans information

Bac à graisse : oui non **Volume :** 200 l
Matériaux : *béton* Accessibilité : *oui*
Ecoulement : *correct* Dimensionnement : *insuffisant*
Fréquence d'entretien : *1 fois/an* Défaut de structure ou de fermeture : *aucun*

Fosse : septique toutes eaux autre **Volume :** 2000 litres
Nombre : 1 Accessibilité : *oui*
Matériaux : *plastique* Ecoulement : *correct*
Dimensionnement : *correct* Défaut de structure ou de fermeture : *aucun*
Niveau de boues : *20 cm* Date dernière vidange : *2009*
Justificatif de vidange : *oui* Opérateur de vidange : *PSI*

Préfiltre Decolloïdeur : **Aucun** **Intégré** **Séparé**
Matériaux filtrants : / Accessibilité : /
Ecoulement : / Défaut de structure ou de fermeture : /

Ventilation :
Ventilation : *oui* Extracteur : *absent*
Diamètre : / Sortie au-dessus du toit : *non*
Nuisance olfactive : *non*



Dysfonctionnements :

L'ensemble des ouvrages du système de prétraitement sont légèrement sous dimensionnés mais sont parfaitement entretenus et fonctionnent correctement.

TRAITEMENT : Oui Non Sans information

Type et dimensionnement : *Plateau absorbant*
Dimensionnement : *15 m² environ*

Regard de répartition : **oui** **non** **non évalué**
Accessibilité : *oui* Matériaux : *béton*
Stagnation d'eau : *non* Ecoulement : *correct*
Nombre de drains : 2 Type : *agricole* *épandrain*

Regard de bouclage : **oui** **non** **non évalué**
Accessibilité : / Matériaux : /
Stagnation d'eau : /

Regard de collecte : **oui** **non** **non évalué**
Accessibilité : / Matériaux : /
Stagnation d'eau : / Ecoulement : /
Nombre de drains : / Type : *agricole* *épandrain*



Dysfonctionnements :

Le plateau absorbant n'est plus considéré comme un système de traitement au norme actuelle.

REJET

- Type : infiltration milieu hydraulique superficiel
 Milieu récepteur : le sol et les plantes
 Risque de contact avec eaux usées non traitées : oui non
 sur la parcelle hors parcelle
 Nuisance olfactive : oui non
 Plainte : oui non
 Autorisation de rejet : oui non
 Justificatif fourni : oui non
 Ecoulement de l'exutoire : correct stagnation
 Entretien de l'exutoire : oui non
- Défaut de sécurité sanitaire :** oui non non évalué
Risque pour la sécurité des personnes : oui non non évalué
Risque avéré de pollution de l'environnement : oui non non évalué

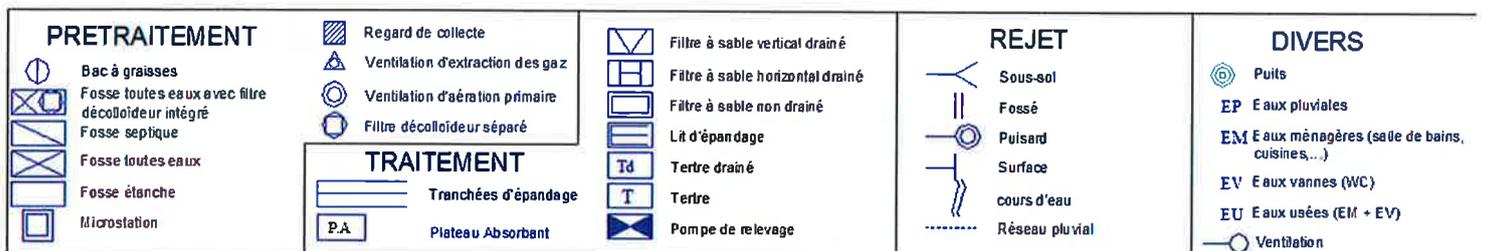
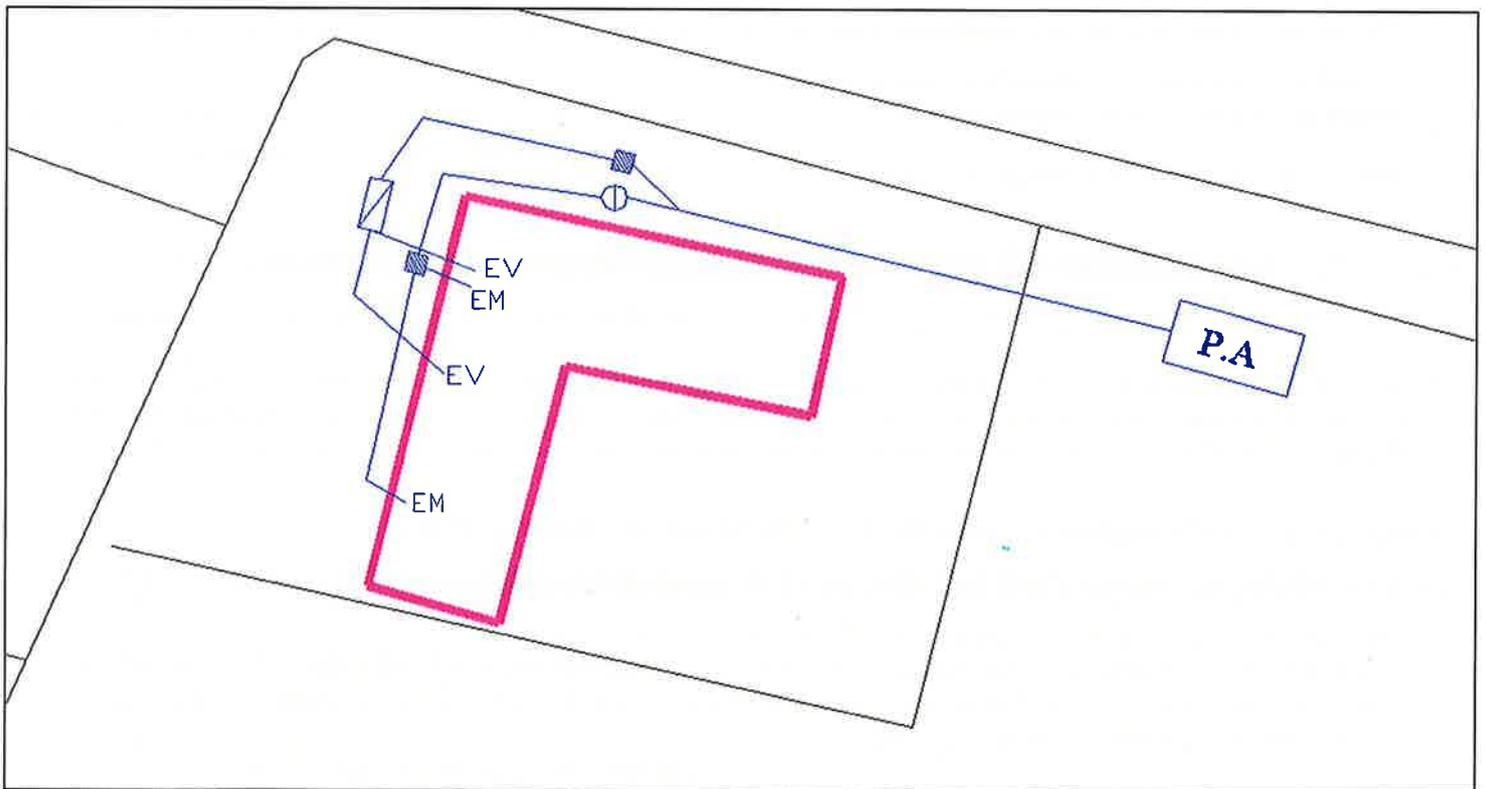


Observations :

Pas de nuisances constatées le jour du contrôle.

Plan de l'installation d'assainissement non collectif

Le plan ci-dessous a été réalisé selon les déclarations et les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



AVIS DU SPANC

EVALUATION et CLASSEMENT de L'INSTALLATION d'ASSAINISSEMENT (selon le tableau de l'annexe II de l'arrêté du 27/04/2012)

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	CLASSEMENT
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique <i>Mise en demeure de réaliser une installation conforme</i> <i>Travaux à réaliser dans les meilleurs délais</i>
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme Danger pour la santé des personnes <i>Travaux obligatoires sous 4 ans</i> <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<i>Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</i>
<input type="checkbox"/> Pas de défaut majeur constaté sur l'installation	

LISTE DES TRAVAUX A PREVOIR DANS UNE DELAI DE : 1 AN (SI VENTE)

- ☞ Faire vidanger la fosse septique lorsque le taux de boue sera supérieur à 50% du volume utile par un vidangeur agréé.
- ☞ Installer un système de traitement adapté et conforme à la réglementation en vigueur. Pour cela il faudra : *Mandater un bureau d'études qui réalisera une étude particulière (étude de sol à la parcelle) définissant la filière d'assainissement non collectif la mieux adaptée à la nature du terrain et à la capacité d'accueil du bâtiment.*

Fréquence de contrôle appliquée à l'installation : 8 ans (Ramené à 1 an en cas de vente)

AVANT TOUTE MODIFICATION DE : votre installation d'assainissement non collectif

- ✚ Demander conseil au technicien du SPANC (tél pour RDV : 05 62 35 60 94)
- ✚ Compléter la déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (DIDANC) disponible en mairie ou au SPANC du SIAEP du Lizon. La faire parvenir au SPANC, accompagnée d'un plan de masse de la filière, des autorisations et études éventuelles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Trie-sur-Baïse, le 22 mars 2022.



Le Technicien,

Joël CASTERAN

NB : Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base des informations et documents fournis par le propriétaire de l'immeuble (ou de son représentant) lors de la visite. Conformément à l'article L 1311-11-1 du code de la santé publique, le présent certificat est valide pour **une durée de 3 ans**.

AVIS DU SPANC

EVALUATION et CLASSEMENT de L'INSTALLATION d'ASSAINISSEMENT (selon le tableau de l'annexe II de l'arrêté du 27/04/2012)

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	CLASSEMENT
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique <i>Mise en demeure de réaliser une installation conforme</i> <i>Travaux à réaliser dans les meilleurs délais</i>
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme Danger pour la santé des personnes <i>Travaux obligatoires sous 4 ans</i> <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs <input type="checkbox"/> Pas de défaut majeur constaté sur l'installation	<i>Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</i>

LISTE DES TRAVAUX A PREVOIR DANS UNE DELAI DE : 1 AN (SI VENTE)

- ☞ Faire vidanger la fosse septique lorsque le taux de boue sera supérieur à 50% du volume utile par un vidangeur agréé.
- ☞ Installer un système de traitement adapté et conforme à la réglementation en vigueur. Pour cela il faudra : *Mandater un bureau d'études qui réalisera une étude particulière (étude de sol à la parcelle) définissant la filière d'assainissement non collectif la mieux adaptée à la nature du terrain et à la capacité d'accueil du bâtiment.*

Fréquence de contrôle appliquée à l'installation : 8 ans (Ramené à 1 an en cas de vente)

AVANT TOUTE MODIFICATION DE : votre installation d'assainissement non collectif

- ✚ Demander conseil au technicien du SPANC (tél pour RDV : 05 62 35 60 94)
- ✚ Compléter la déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (DIDANC) disponible en mairie ou au SPANC du SIAEP du Lizon. La faire parvenir au SPANC, accompagnée d'un plan de masse de la filière, des autorisations et études éventuelles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Trie-sur-Baïse, le 22 mars 2022.



Le Technicien,

Joël CASTERAN

NB : Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base des informations et documents fournis par le propriétaire de l'immeuble (ou de son représentant) lors de la visite. Conformément à l'article L 1311-11-1 du code de la santé publique, le présent certificat est valide pour **une durée de 3 ans.**